



2019-08-15

Pour diffusion immédiate

Communiqué

La sécurité de nos enfants, une priorité!

Pour une autre année consécutive, les policiers de votre Régie seront présents pour la rentrée scolaire de milliers d'élèves de la région. Ils guideront parents et enfants dans les rues autour de la soixantaine d'écoles du territoire pour veiller à leur sécurité.

Les parents sont invités à sensibiliser leurs enfants aux bons comportements à adopter ainsi que des dangers possibles lorsqu'il y a autobus et automobiles aux alentours. Les enfants utilisant l'autobus sont priés de se soumettre aux règles du transport scolaire. Toujours attendre qu'il soit immobilisé avant d'y entrer ou d'y descendre. Au débarquement, s'éloigner le plus possible et toujours passer devant l'autobus immobilisé avec les clignotants allumés pour traverser la rue.

D'autre part, les policiers sensibiliseront les automobilistes à l'importance du respect du Code de la sécurité routière. En collaboration avec la Société d'assurance automobile du Québec, les patrouilleurs porteront une attention particulière sur ces règles de sécurité: ralentissez près des écoles, respectez le brigadier scolaire, attention aux feux intermittents des autobus scolaires et interdit d'avoir en main des appareils mobiles. Nouveau au code de la route cette année, un automobiliste pris en infraction pour excès de vitesse verra le montant de l'amende doublé en zone scolaire pendant les jours de classe. La sécurité, c'est important!

Attention au « syndrome de la porte »

Si vous circulez fréquemment dans une zone scolaire, sachez que le « *syndrome de la porte* » s'y répand très rapidement. Qu'est-ce que le « *syndrome de la porte* » ? Trouble de comportement pouvant affecter les conducteurs qui déposent des enfants à l'école. La personne affectée a l'impression que l'endroit le plus sécuritaire pour déposer sa progéniture est situé le plus près possible de la porte, peu importe la signalisation en place et au détriment de la sécurité de tous les enfants.

Symptômes : « Arrêt en zone interdite », « Entrave à la circulation », « Entrave au débarcadère des autobus scolaires », « Stationnement en double », « Non-respect des feux intermittents des autobus scolaires ».

Traitement : « Bien identifier et respecter la signalisation aux abords des écoles », « Suivre les règles du Code de la sécurité routière », « Déposer les enfants aux débarcadères désignés par l'école », « Utiliser les services des brigadières scolaires lorsque possible », « Partir à l'heure ou un peu plus tôt ».

Nous souhaitons une belle rentrée scolaire en toute sécurité à tous les élèves, ainsi qu'à leurs parents.





– 30 –

Source : Sergent Jean-Luc Tremblay mat. 631
Téléphone : 450 536-3333 poste 220
Cellulaire : 514 207-6867
jltremblay@police-rsl.qc.ca

À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 233 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe plus de 200 000 citoyens sur 742 kilomètres carrés.

